

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification de produit:

Nom commercial : FUMIGO'

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide générateur de fumée Biocide PT18 Tous les autres usages sont déconseillés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HBM Distribution SAS
326 Av. Rhin et Danube
06140 Vence
Tel: +33 (0)4 93 58 23 63 Fax : +33 (0)4 93 58 09 19
contact@hbmdistribution.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>.

VILLE	TÉLÉPHONE
ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
STRASBOURG	03 88 37 37 37
TOULOUSE	05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange Classification selon la Directive 1272/2008/EC:

Ox. Sol. 3; H272
Acute Tox. 4; H302
Acute Tox. 4; H332
Skin sens Cat 1: H317

Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 2; H410

Si la classification n'est pas affichée dans son intégralité, se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral. Pour les effets indésirables, voir les sections 9, 10 et 12.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement

ATTENTION

Indication de danger:

H272 Peut aggraver un incendie; comburant

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de sécurité Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Réponse

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient comme des déchets dangereux et spéciaux conformément aux réglementations nationales.

2.3. Autres dangers:

Le mélange contient du chlorure de potassium qui développe des gaz toxiques lors d'un contact avec un acide. Le mélange contient de la poudre ; toutes les poudres organiques peuvent constituer un danger d'explosion lorsqu'elles sont dispersées dans l'air : Respecter les précautions définies dans la publication H&SA 22 HMSO 1973.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

N.A.

3.2. Mélanges:

Numéro d'index / No. d'enregistrement REACH	Identification chimique internationale	Numéro CE	Numéro CAS	Classification:	% p/p
613-058-00-2 Biocide	<i>perméthrine (ISO); m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate</i>	258-067-9	52645-53-1	<i>Acute Tox. 4 H332; H302 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Ox. Sol. 1 H271</i>	13,5
017-004-00-3 01-2119494917-18-0000	<i>Carbonate de potassium</i>	223-289-7	09/04/11	<i>Acute Tox. 4 H332; H302 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410</i>	13

Si la classification n'est pas affichée dans son intégralité, se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Voies d'exposition: Contact avec les yeux - Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15-20 minutes, en gardant les paupières soulevées. Si la rougeur persiste ou une gêne oculaire se produit, consulter un ophtalmologiste. Contact avec la peau - En cas de contact avec la peau, laver la peau immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés par le mélange. En cas d'irritation et/ou de douleur persistante, il est recommandé de consulter un médecin. Inhalation - Emmener la personne à l'air libre. Dans tous les cas, il est recommandé de consulter un médecin. Ingestion - Consulter immédiatement un médecin! Ne rien administrer par voie orale et ne pas faire vomir la personne inconsciente. Ne pas faire vomir!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes: Locale: Après un contact cutané : paresthésie (locale). Peut provoquer une irritation cutanée ou oculaire. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants : irritation, toux.

Symptômes: Systémique : excitation, inconfort gastro-intestinal, tremblement, étourdissement, maux de tête, lassitude, nausée et vomissement, douleurs épigastriques, fibrillation musculaire

dans les membres, perte de connaissance, convulsions et coma (très hautes doses).

Risques : Ce produit/cette préparation contient pyréthroïdes. Ce produit/cette préparation contient un pyréthroïde. Ne doit PAS être confondu avec des composants organiques de phosphore.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Recommandations générales: En cas de doute ou en cas de symptômes persistants, appeler un médecin et lui montrer les informations de l'étiquette présente dans la fiche de données de sécurité. En cas d'accident, les premiers secours doivent être apportés par un personnel qualifié afin d'éviter toutes complications ultérieures. Des symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après plusieurs heures ; il est donc nécessaire de consulter un médecin dans les 48 heures suivant l'accident. Manipulation: Traitement local :

Le traitement initial doit être symptomatique et de soutien. Contact avec les yeux: Instillation locale de gouttes anesthésiques par ex. 1 % de gouttes oculaires au chlorhydrate d'améthocaïne. Administrer des analgésiques tel que nécessaire. Manipulation: Traitement systémique : Une intubation endotrachéale et un lavage d'estomac doivent être réalisés, suivis par l'administration de charbon.

Contrôle des fonctions cardiaques et respiratoires. Contrôle ECG – (électrocardiogramme). En cas d'inhalation, contrôler la présence d'un œdème pulmonaire. Dégager les voies respiratoires et pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Contre les convulsions : donner du diazépam : pour adultes 5-10 mg selon les cas en intraveineuse jusqu'à sédation complète; pour enfants 2,5 mg en intraveineuse. Il n'y a pas d'antidote. Contre-indication: atropine Contre-indication: dérivés d'adrénaline. Reprise : Spontané.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

C'est un produit inflammable et hautement inflammable en cas de contact avec des étincelles, des flammes ouvertes, des surfaces chaudes – Ne pas fumer.

5.1. Moyens d'extinction:

Pour des petits incendies, utiliser de la pousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche d'extinction. Pour de grands incendies, utiliser de la mousse ou du brouillard d'eau ; éviter l'utilisation de jets d'eau. Contenir l'eau coulante avec, par exemple, des barrières temporaires en terre.

Équipement de protection : En cas d'accident porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés.

5.2. #Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut générer des fumées irritantes et toxiques. Ne pas laisser l'eau d'extinction du feu pénétrer dans les égouts.

Dangers du chlorate de potassium :

Eviter de contact de la chaleur, des flammes ou d'étincelles. Les jets d'eau peuvent être dangereux s'ils ne sont pas utilisés avec expérience. Le risque d'ignition associé à la propagation de flammes ou d'explosions secondaires est évité par la prévention d'accumulation de poussière dans les réserves. Peut causer l'ignition d'autres matériaux combustibles. Le chlorate de

potassium peut exploser avec le feu, les récipients qui le contiennent peuvent exploser si la température dépasse 400 °C.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection et un protection ignifuge pour les voies respiratoires. Recommandations associées au chlorate de potassium: prendre en compte la présence de matériau explosif. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients de chlorate de potassium qui doivent être tenus à l'écart du feu ou refroidis. Attention, contient de la perméthrine qui est dangereuse pour l'environnement: L'eau des opérations d'extinction de l'incendie doit être retirée et éliminée comme déchet dangereux.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protéger les voies respiratoires dans les environnements faiblement aérés (masque avec filtre contre les vapeurs organiques). Voir également Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produits n'atteignent les canalisations, les égouts et ne pénètre dans le sol. Si les eaux ou les canalisations sont polluées, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le déversement avec du sable mouillé ou de la terre. Transférer dans un récipient pour l'élimination en tant que déchet dangereux. Laver la zone contaminée avec de l'eau. Empêcher de pénétrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. En cas de déversement ou de débordement incontrôlé dans les cours d'eau, informer les autorités responsables.

6.4. Références aux autres sections

Voir les Sections 8 et 13 si nécessaire.

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les fumées. Utiliser toutes les précautions personnelles fournies pour éviter tout contact. Voir section 8, éviter tout contact avec le mélange. Lire l'étiquette avant utilisation. Lors de l'utilisation du produit, éviter d'en être trop proche et libérer la fumée uniquement dans des zones évacuées au préalable et closes. Protéger les yeux et le visage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et sec loin des aliments et des animaux domestiques. Protéger des rayons solaires directes. Protéger le mélange du gel. Tenir à l'écart des sources de combustion et des extincteurs proches. Veiller à ce qu'une ventilation/extraction locale appropriée soit en place sur le lieu de travail.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Étant un produit antiparasitaire générant une fumée insecticide, le produit ne doit jamais être utilisé en présence de personnes dans les lieux traités mais uniquement dans des lieux totalement isolés et inaccessibles; c'est pourquoi il n'existe aucune valeurs limites d'exposition: l'exposition est simplement interdite.

8.2 Contrôles de l'exposition

Il s'agit d'un produit par fumée pour un usage professionnel: Veuillez lire avec attention les instructions sur l'étiquette avant l'utilisation.

Protection des yeux : Lunettes pour produits chimiques EN166.

Protection de la peau : Vêtements de protection.

Protection des mains: Gants pour produits chimiques EN374.

Prévoir une substitution périodique. En raison du manque de tests, il n'est pas possible de fournir des recommandations pour le matériau des gants pour la manipulation du mélange. Les gants doivent être testés avant utilisation.

Protection respiratoire:

Éviter d'inhaler les émanations de la combustion de la fumée. Ce produit doit être utilisé dans un endroit isolé du reste ; quitter les endroits traités jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumées dans les pièces et les inspecter en utilisant un masque de protection adéquat contre les vapeurs ou les fumées. Respecter les réglementations relatives aux produits chimiques pour la manipulation. Un équipement de protection respiratoire doit être conforme à la norme EN appropriée.

Protection du corps:

Porter des vêtements de protection adaptés. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés avant un nettoyage approprié.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains après le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation! Tenir à l'écart des produits alimentaires et de consommation. Toutes les précautions habituelles liées à la manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

A	ASPECT	POUDRE BLANC-CASSÉ DANS UN RÉCIPIENT EN POLYPROPYLÈNE
B	ODEUR	CARACTÉRISTIQUE
C	SEUIL OLFACTIF:	NON DISPONIBLE
D	PH	NON DISPONIBLE
E	POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION:	NON APPLICABLE
F	POINT D'ÉBULLITION INITIAL	NON APPLICABLE
G	POINT D'ÉCLAIR	N'EST PAS INFLAMMABLE
H	TAUX D'ÉVAPORATION	NON APPLICABLE
I	INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZEUX):	N'EST PAS INFLAMMABLE.
J	LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU LIMITES D'EXPLOSIVITÉ	>130°C
K	PRESSION DE VAPEUR	NON DISPONIBLE
L	DENSITÉ DE VAPEUR	NON DISPONIBLE
M	DENSITÉ RELATIVE	NON DISPONIBLE
N	SOLUBILITÉ	SOLUBLE DANS L'EAU.
O	COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU	LOG Pow. 5,95
P	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ	NON DISPONIBLE
Q	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	NON DISPONIBLE
R	VISCOSITÉ	NON APPLICABLE
S	RISQUE D'EXPLOSION	NON EXPLOSIF
T	PROPRIÉTÉS OXYDANTES	AGENT OXYDANT; PEUT SOUTENIR LA COMBUSTION

9.2. Autres informations:

Délai de combustion: 3-4 heures

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réagit violemment aux agents réducteurs produisant des gaz explosifs et toxiques

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment aux agents réducteurs produisant des gaz explosifs et toxiques

10.4. Conditions à éviter:

Sources d'ignition et de chaleur

10.2. Matières incompatibles:

Le produit est incompatible avec les acides et agents fortement réducteurs

10.3. Produits de décompositions dangereux:

La combustion ou la décomposition thermique produira des vapeurs irritantes ou dangereuses.

11. INFORMATIONSTOXICOLOGIQUES

Aucune étude disponible sur le mélange, la classification CLP a été créée avec la méthode de

calcul, les données toxicologiques sur les composants dangereux pour la santé sont les suivants :

A) TOXICITÉ AIGUË

A.1 Données de la perméthrine:

TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE	Rat 554 mg/kg poids corporel
TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION	Rat LC50 > 2000 mg/kg poids corporel
TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE DERMAL:	Rat 554 mg/kg poids corporel

A.2 Données relatives au chlorate de potassium:

TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE	Rat LD50 1200mg/Kg
TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION	Rat LC50 5 mg/l poussière
TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE DERMAL:	Rat LD50 > 2000 mg/kg/pc

B) IRRITATION/CORROSION CUTANÉE

Perméthrine: non-irritant.
Carbonate de potassium: non-irritant.

C) LÉSION / IRRITATION OCULAIRES GRAVES

Perméthrine: non-irritant.
Carbonate de potassium: non-irritant.

D) SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Perméthrine: Sensibilisant. (M&K).*(Bayer, Leah 1989, Thakkar, 1995 & Directive 67/548, 91/414)
Carbonate de potassium: Pas de sensibilisation

E) MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Perméthrine: Tests négatifs de mutation génique sur cellules de mammifères et bactéries. Testé in vivo, la perméthrine (25 % cis/75 % trans) n'a pas montré de potentiel géotoxique. Aucun potentiel géotoxique.

Carbonate de potassium: Non disponible.

F) CANCÉROGÉNICITÉ

Perméthrine: Rat – aucun potentiel cancérigène – aucune substance test associée aux tumeurs.
* Bayer, McSheehy & Finn, 1980, Tagros Baskaran, J. (2007)

Carbonate de potassium: Négatif

G) TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Perméthrine: Non toxique pour la reproduction.
Valeur reproductrice la plus basse
NOAEL = 180 mg / kg de poids corporel / jour (dose élevée)
LOAEL = >180 mg / kg de poids corporel / jour (dose élevée) *Bayer, James, 1979
NOAEL = 500 mg / kg de poids corporel / jour (dose élevée)
LOAEL = >500 mg / kg de poids corporel / jour (dose élevée) Tagros Pugazhenth, R., (2006b)

Carbonate de potassium: Non toxique pour la reproduction.
NOEL pour la toxicité parentale est de 10 mg/kg/jour pour le mâle et 70 mg/kg/jour pour la femelle.
NOEL pour la reproduction, la fertilité et la gestation, la génération et le développement, la croissance et la survie de chaque progéniture est de 500 mg/kg/jour.

H) STOT SE

Perméthrine: négatif
Carbonate de potassium: négatif

I) STOT RE

Perméthrine: négatif.
Carbonate de potassium: négatif.

J) DANGER D'ASPIRATION:

non applicable ; le mélange n'est pas un fluide mais un solide/poussière.

Autres informations

Possibilité de symptômes cutanés comme des brûlures ou des douleurs sur les surfaces et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne causent pas de lésions et sont de nature transitoire (max. 24 heures).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit est hautement toxique aux organismes aquatiques et peut avoir des effets néfastes sur le long terme dans l'environnement aquatique. Aucune donnée éco-toxicologique n'est disponible sur ce mélange dans son ensemble. Les informations toxicologiques ci-dessous sont indiquées relativement à la substance qui détermine la classification du mélange : Perméthrine.

12.1. Toxicité

Données de la perméthrine:

Espèces	Echelle de temps	Extrémité	Toxicité
POISSON			
Oncorhynchus mykiss	96h	Mortalité, LC50	0.0051 mg a.s./L
Poisson zèbre (Danio rerio)	35 jours	NOEC (réduction du taux de survie) LC10	0.00041 mg a.s./L
Poisson zèbre (Danio rerio)	35 jours	NOEC (réduction du taux de survie) LC10	0.00059 mg a.s./L
INVERTÉBRÉS			
Daphnia magna	48h	immobilité et mortalité, LC50	0.00127 mg a.s./L
Daphnia magna	21 jours	Reproduction, NOEC EC50	0.0000047 mg
Daphnia magna	21 jours	Reproduction, NOEC EC50	0.0001874 mg/L
ALGUE			
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	Densité de la cellule, ErC50	>1.13 mg a.s./L
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	Densité de la cellule, NOEC	<0.0131 mg a.s./L
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	Densité de la cellule, ErC10	0.0023 mg a.s./L

12.2. Persistance et dégradabilité:

Perméthrine: Non biodégradable à court terme. Temps de dépuración DT50 = 4.7 ± 0.34 jours
Carbonate de potassium: Faible dégradation dans le sol sous conditions aérobies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Perméthrine: Facteur de bioconcentration (BCF): 500–570m L/kg (poisson) et 15108e L/kg (Ver de terre)

Chlorate, le chlorate de potassium est converti en chlorite dans les plantes, s'accumule dans les cellules jusqu'à ce qu'il atteigne le seuil de toxicité et la mort de la plante. Il n'y a pas de preuve de l'accumulation dans les espèces animales.

12.4. Mobilité dans le sol:

Perméthrine: Absorbé fortement dans les particules de sol sans risque d'écoulement.

Chlorate de potassium: peut fuir à cause de la solubilité dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Perméthrine: n.a.

Carbonate de potassium: Non PBT et non vPvB

12.6. Autres effets néfastes

N.A.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

Le produit n'est pas adapté pour une élimination en décharge. Le recycler si possible ou transmettre à une usine d'incinération en tant que déchet toxique. Les récipients, même entièrement vidés, ne doivent pas être éliminés tel quel et doivent être soumis à un traitement de décontamination avant d'être envoyés pour élimination. S'ils contiennent des résidus, ils doivent être classifiés, stockés et envoyés à une usine de traitement adaptée conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Utiliser uniquement le récipient d'origine pour transporter la solution.

14.1. UN Numéro:

1479

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (Carbonate de potassium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport ferroviaire et routier ADR/RID:	class 5.1
Transport maritime IMDG:	class 5.1
Transport aérien IATA:	class 5.1

14.4. Groupe d'emballage :

Transport routier et ferroviaire ADR/RID:	Groupe III
Transport maritime IMDG:	Groupe III
Transport aérien IATA:	Groupe III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Transport routier et ferroviaire ADR/RID:	N.A.
Transport maritime IMDG:	Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC N.A.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Directive 67/548/CEE (classification, emballage et étiquetage de substances dangereuses) et amendements ;

Directive 99/45/CE (classification, emballage et étiquetage de mélanges dangereux) et amendements ;

Règlementation 1907/2006/CE (REACH); Règlement 1272/2008/CE

(CLP); Règlementation n° 790/2009/CE (avec amendements, pour l'amélioration

scientifique et technique, ATP des réglementations n° 1272/2008/CE) Directive

453/2010/CE Directive 98/24/CE (protection de sécurité et de santé des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

N.A.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Texte intégral des phrases H :

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant

H302 Nocif en cas d'ingestion

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H332 Nocif par inhalation

H 400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et les réglementations en matière d'étiquetage les plus récentes. N'utiliser pas le mélange pour une autre utilisation que celle décrite dans la section 1 sans accord écrit préalable. Toutes les mises à jour de la version précédente sont signalés par le symbole #